

Municipales 2020

Propositions de Vélo d'Ve Cognac

pour réussir la transition environnementale dans une ville apaisée

Préambule : dans quelle ville voulons-nous vivre ?

Avant de parler de vélo ou de voies cyclables, nous souhaitons que chacun prenne **plaisir** à trouver sa place dans la ville et qu'elle ne soit pas seulement un ensemble complexe de lieux de travail, d'hébergement, de services et de connexions utilitaires mais aussi un espace de rencontres où il fait **bon vivre ensemble**.

L'**urgence climatique** exige de tout faire pour réduire les émissions de CO2. Confrontés aux gaz toxiques rejetés par les véhicules motorisés, à l'encombrement de l'espace public, aux nuisances sonores, beaucoup de nos concitoyens sont désormais convaincus qu'il faut donner une place plus importante aux mobilités douces en ville. La demande sociale pour une **plus grande place du vélo** dans la ville s'exprime depuis plusieurs années.

Etat des lieux : le vélo à Cognac

De plus en plus de Cognaçais circulent ou souhaitent circuler à vélo dans l'agglomération et ses alentours et ont compris que le vélo c'est la **santé**, c'est une meilleure **qualité de l'air**, c'est la **liberté de mouvement**, c'est la **rapidité** et la **facilité de stationner** et c'est **plus de pouvoir d'achat**. En témoigne les 263 Cognaçais ayant répondu au **Baromètre 2019 des villes cyclables** de la fédération des usagers de la bicyclette (FUB), presque 3 fois supérieur à l'édition de 2017 où Cognac avait été très mal classée (75^{ème}/89 parmi les villes < 20 000 habitants). L'édition 2019 classe Cognac sans évolution positive comme une **ville défavorable au vélo**.

Nos propositions

1. Sécuriser la circulation des cyclistes

Les réponses au baromètre 2019 confirment la nécessité de sécuriser la circulation des cyclistes en identifiant les points noirs et tronçons prioritaires (Boulevard Jean Jaurès et Avenue Victor Hugo, de Saint Jacques à Chateaubernard, Avenue Firino Martell, Boulevard de Paris, Boulevard de Chatenay...). Cette sécurisation doit prendre plusieurs formes :

Sur le court terme :

- ▶ Le passage en **zone 30 de l'ensemble de la ville** (hors voies départementales) et la mise en place des aménagements du code de la route facilitant la circulation des cyclistes : sas vélo aux feux de signalisation, double sens cyclables, tourne à droite cyclistes;
- ▶ La définition d'**itinéraires cyclistes signalisés** empruntant des voies sécurisées¹ pour relier les points structurants de la ville (commerces, services, zones d'emploi, bâtiments scolaires...);
- ▶ L'entretien de la **Flow vélo** et sa liaison avec les sites touristiques de la ville ;
- ▶ L'équipement en parcs de **stationnement vélo** notamment à la gare routière, sur la place du marché ainsi que sur tous les lieux de vie de la ville, le cas échéant de façon temporaire comme lors des fêtes et festivals ;
- ▶ L'installation de **station service vélo** (pompe et outils) ;
- ▶ L'aménagement d'espaces apaisés **sans voitures autour des écoles**.

Sur le moyen terme :

- ▶ La réalisation de voies **cyclables rapides et fluides sur les principaux axes** permettant de parcourir la ville et de desservir les communes adjacentes.

¹ Parcourues par moins de 2 000 véhicules/jour et à la vitesse limitée à 30km/h

2. Inciter, encourager et favoriser le déplacement à vélo

Le baromètre montre également la nécessité d'inciter, encourager et favoriser le transport à vélo car la mauvaise cyclabilité de Cognac décourage les cyclistes potentiels d'emprunter ce mode de déplacement. Il convient donc par des opérations de communication auprès du grand public, des entreprises, des services municipaux :

- ▶ d'organiser une **journée de la mobilité douce** avec les associations et les entreprises afin de communiquer sur les bienfaits du vélo.
- ▶ d'**éduquer les jeunes et les moins jeunes au vélo** afin que les enfants entrant en 6^e maîtrisent la pratique autonome et en sécurité du vélo. Des séances d'apprentissage devraient être proposées dans toutes les écoles primaires de la commune.
- ▶ d'installer des dispositifs de **stationnement sécurisés** pour les vélos.
- ▶ de doter les **services municipaux de vélos**.
- ▶ d'équiper la ville d'instruments de **comptage des vélos** afin de suivre les évolutions et d'atteindre l'objectif national de 9% de la part modale du vélo en 2024.
- ▶ d'accompagner les **projets associatifs d'incitation au déplacement à vélo** (formation à la circulation, sécurité et éclairage, entretien...)

3. Dédier un budget vélo

Ces actions nécessitent des moyens : les villes de taille comparable à Cognac se sont dotées de budgets dédiés au vélo. Les budgets de la ville et de Grand Cognac doivent :

- ▶ **atteindre au moins la moyenne française** des dépenses consacrées au vélo par les intercommunalités soit 9,51€/habitant/an² mais aussi
- ▶ **rattraper le retard** pris en la matière depuis 20 ans³ et pour cela se saisir des ressources mises à disposition dans le cadre du plan national vélo et mobilités actives⁴ et de l'appel à projets « Vélo et Territoires »⁵.

4. Co-construction du plan vélo

Pour calibrer au mieux les projets en fonction des choix politiques, des contraintes techniques et des pratiques spécifiques des cyclistes, un travail de co-construction du plan vélo entre les associations d'usagers, les élus et les services techniques est nécessaire. Au lendemain des élections, nous souhaitons :

- ▶ la **pérennisation du groupe de travail «vélo»** associant élus, services municipaux et représentants de Vélod'vie⁶, avec une fréquence de rencontre toutes les 6 semaines.
- ▶ **l'information** de tous les projets relatifs à la voirie et la **co-construction** du schéma des voies cyclables de **Grand Cognac**. Ce groupe de travail serait étendu toutes les deux ou trois réunions aux élus et représentants des communes limitrophes de Cognac afin d'aborder la question vélo à l'échelle de l'agglomération et d'élaborer la continuité des itinéraires.

² Données 2018 de Vélos et Territoires

³ Le 1^{er} plan vélo de Cognac qui prévoyait en 1998 la construction de 38 pistes cyclables sur environ 27 km n'a pas été mis en œuvre comme le 2^{ème} de 2012 et aujourd'hui les 6,5 km de pistes cyclables existantes (en comptant la voie verte le long de la Charente) nécessitent d'importants travaux de restauration du fait de leur absence d'entretien.

⁴ Plan doté depuis 2019, sur 7 ans de 50 millions d'€/an destinés à résorber les discontinuités cyclables

⁵ Programme de l'ADEME réservés aux territoires de moins de 250 000 habitants pour leur permettre de mobiliser la dotation de soutien à l'investissement sur des projets d'infrastructures cyclables.

⁶ Un tel groupe de travail fonctionne depuis 2018.



Fondée en septembre 2016, Vélo D'Vie Cognac est une association d'usagers du vélo se mobilisant pour l'usage et la promotion de la bicyclette comme moyen de déplacement. Nous sommes actuellement 70 adhérents.

Nos objectifs

- Améliorer les conditions d'utilisation de la bicyclette :
 - L'amélioration de la voirie et des équipements urbains (pistes et bandes cyclables, signalisation, couloirs réservés, sites de stationnement, trottoirs, etc.)
 - L'information des cyclistes et des autres usagers de la voie publique sur leurs droits et leurs devoirs respectifs ;
 - Tout moyen visant à faciliter l'utilisation de la bicyclette.
- Promouvoir l'usage de la bicyclette comme l'une des réponses aux problèmes actuels de la vie urbaine : pollution de l'air, nuisance sonore, encombrement de l'espace...

Bilan de notre action vers une ville plus cyclable à Cognac

- Balades urbaines ou semi-urbaines mensuelles à vélo
- Sensibilisation à l'utilisation du vélo auprès du grand public par les bénévoles
- Atelier de marquage bicycode pour les habitants
- Apprentissage du vélo pour les adultes pour se déplacer en toute autonomie en ville
- Lancement d'un atelier de réparation solidaire de réparation et d'entretien des vélos
- Amélioration de la circulation des vélos en tant qu'un interlocuteur privilégié auprès des collectivités et des conseils de quartier dans le cadre de la définition des politiques de mobilité

Vélo D'Vie est affiliée à la [Fédération nationale des usagers de la bicyclette \(FUB\)](#), fédération qui réalise notamment depuis 2017, et tous les deux ans, le baromètre des villes cyclables.

Contact

Président : Thierry Fabian - 06 22 44 13 81

Communication : Vanessa Testud - 06 88 26 62 02

www.facebook.com/velodviecognac

velodvie@fub.fr

Cognac à vélo Horizon 2030

VÉLO
d'Ve
Cognac



Février 2020

LE VELO : UNE SOLUTION POUR DE NOMBREUX DEFIS

1. le vélo, c'est bon pour la santé



- pour réduire les risques de maladies chroniques,
- pour garder la forme,
- 20 fois plus de bénéfices que de risques !

LE VELO : UNE SOLUTION POUR DE NOMBREUX DEFIS

2. le vélo, un transport efficace et peu couteux



Construction d'une autoroute
Coût : 6 - 25M€ / km

Pont de Chatenay = 4 millions d'€ pour sa reconstruction

Mise à 2x2 voies de la N 141 entre La Vigerie et Villesèche = 40 millions d'€ pour 5 km

- 1 km de bande cyclable : 80 000€ HT
- 1 km de piste cyclable : 320 000 € H.T
- 1 emplacement vélo : 110 à 500 €H.T

- pour le porte monnaie des cyclistes
- pour les collectivités (coûts des aménagements)

3. le vélo, un atout pour la transition écologique

3/4 des déplacements font moins de 7KM



- pour lutter contre le réchauffement climatique, (CO2 pour 1 km : à vélo - 0g, en bus - 80g, en voiture - 310 g)
- pour améliorer la qualité de l'air

LE VELO : UNE SOLUTION POUR DE NOMBREUX DEFIS

4. le vélo, c'est bon pour le commerce de proximité



- cyclistes et automobilistes : un pouvoir d'achat équivalent en moyenne
- cyclistes = acheteurs plus réguliers du centre ville
- cycliste ou piéton dépense + dans un commerce de proximité qu'un automobiliste.
- le vélo crée de l'emploi non délocalisable (réparation, vente vélo...)

5. le vélo pour une ville plus agréable et apaisée



- circulation apaisée à 30km/h favorise la sécurité routière
- réappropriation de l'espace public par les piétons / cyclistes
- facilite la création de lien social intergénérationnel



VÉLO *d'Ve* *Cognac*

- association pro-vélo
- créée en 2017
- 70 adhérents
- membre de la FUB

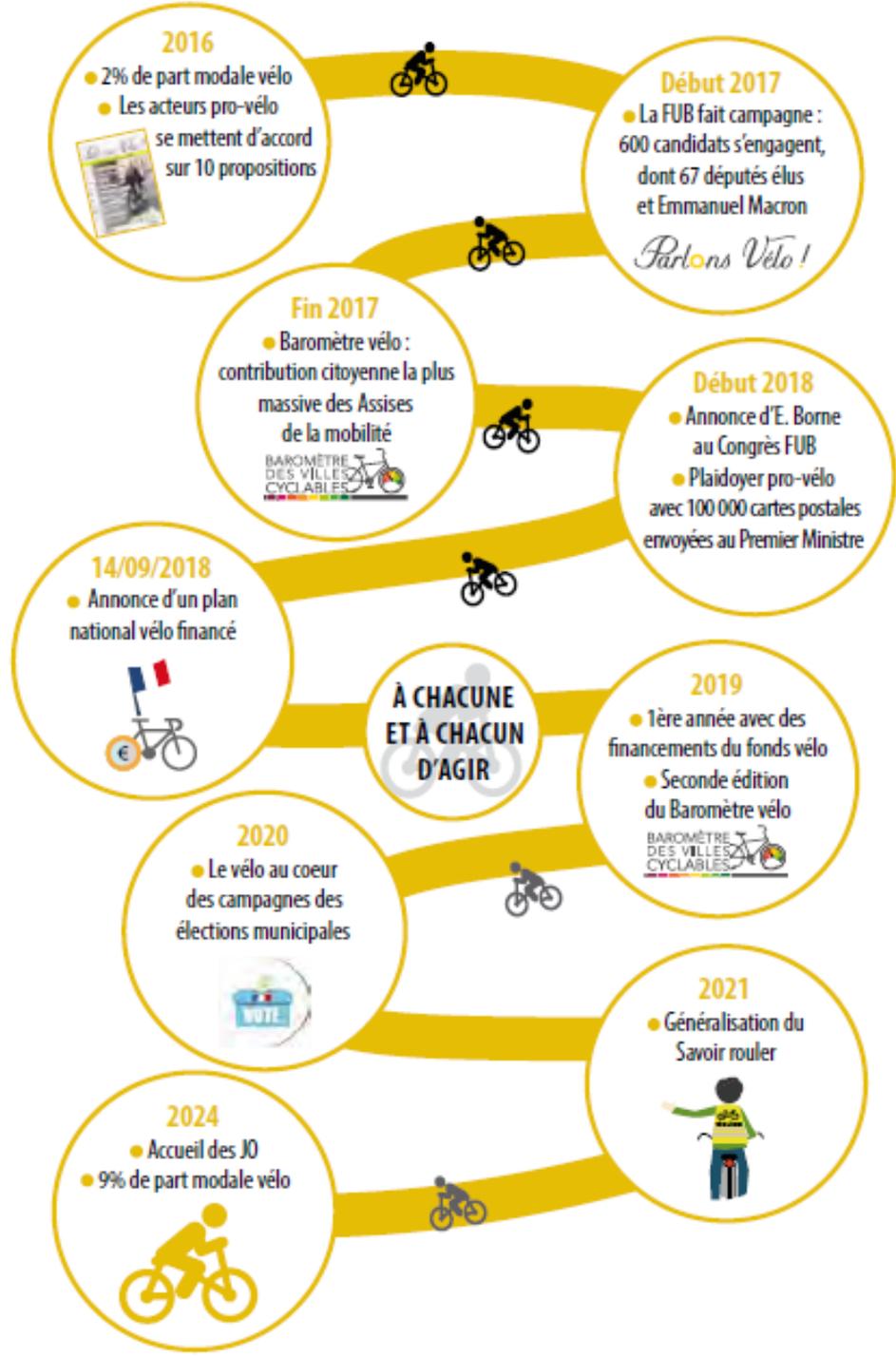


1. Animations pour (re)découvrir avantages et plaisirs de la circulation à vélo
2. Encouragements et conseils pour surmonter les peurs ou les idées fausses
3. Solutions pour lutter contre le vol : le bicycode
4. Formations pour mettre en selle des adultes qui ne savent pas faire du vélo et pour améliorer la sécurité de tous les cyclistes ;
5. Aide à la réparation afin de rendre le cycliste encore plus autonome
6. Sensibilisation des collectivités et co-construction avec elles des politiques de mobilité



Cognac à vélo Horizon 2030

Depuis 2016, on change de braquet!



Le vélo, du global au local



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TI



Plan vélo national (loi mobilités - nov 19)

x 3 l'utilisation du vélo dans les trajets quotidiens d'ici 2024
Budget : 50 m€ par an (+ financement ADEME)

Nouvelle Aquitaine (Néo terra – juil 19)

Ambition 4 : développer les mobilités douces pour tous ,
réduire la dépendance à la voiture, développer l'usage du vélo

Charente

Itinéraires cyclables : Plan Charente Vélo / Flow vélo
Entretien des routes départementales (pont de Chatenay)

Grand Cognac

en charge d'élaborer un schéma directeur des voies cyclables
>> répartition compétences aggro/commune en cours de définition

Cognac

en charge du code de la route
Action Cœur de ville pour redynamiser le centre ville



BAROMÈTRE DES VILLES CYCLABLES




ressenti
général



sécurité



confort



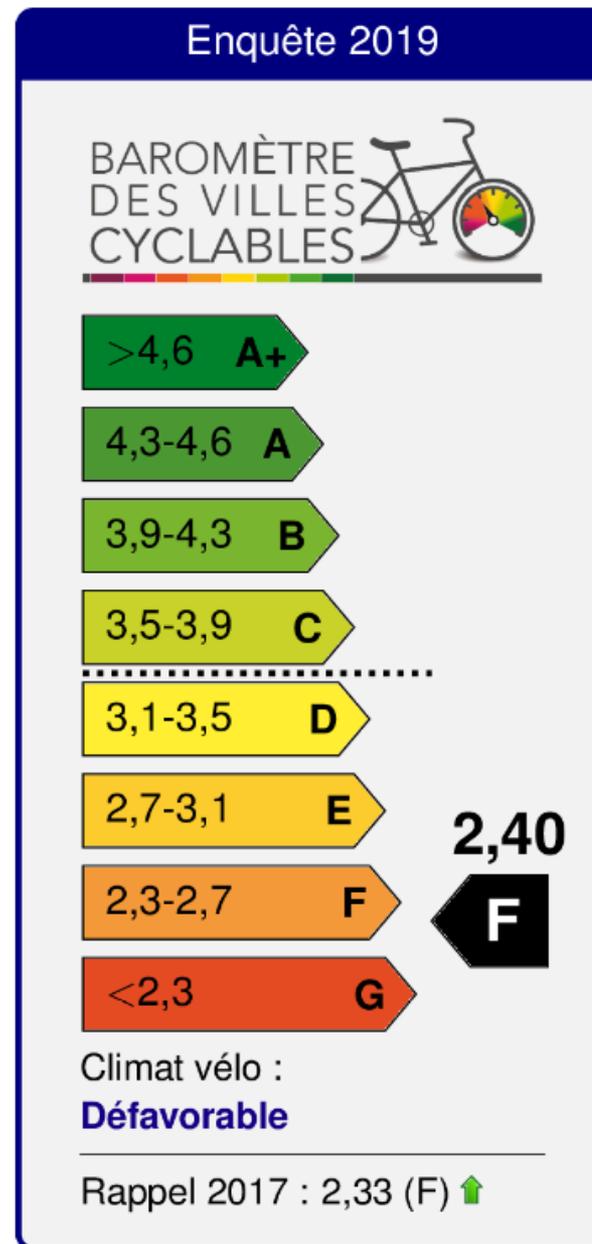
importance
du vélo



stationnement
et services

En **2017**, 101 participants
Cognac est classée au niveau national
75/ 89 dans les villes < 20 000 habitants
189/213 dans les villes < 50 000 habitants

En **2019**, 263 participants
Ressenti de la cyclabilité de la ville
en baisse vs 2017



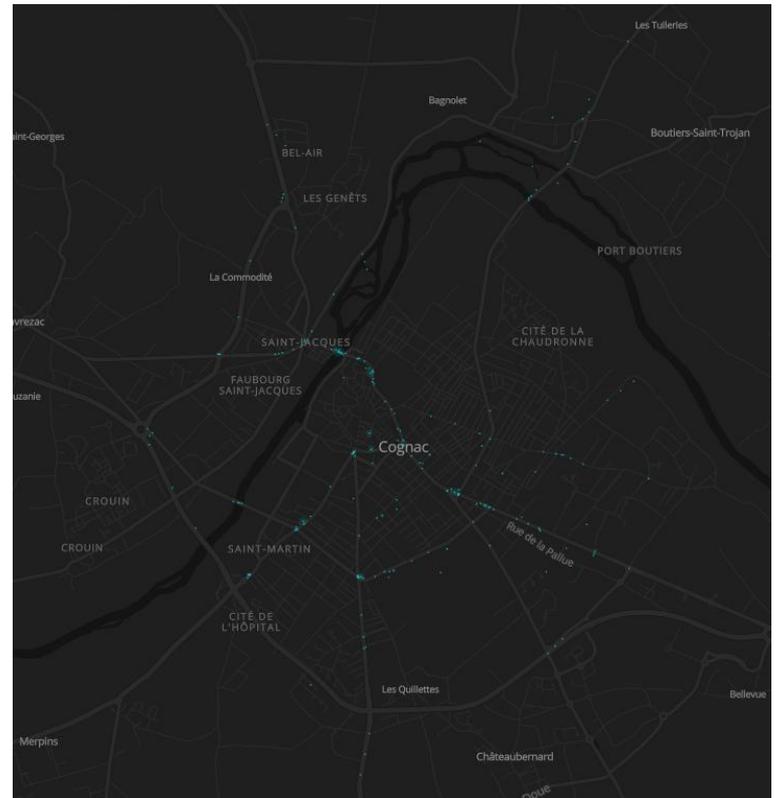
BAROMÈTRE DES VILLES CYCLABLES



Tronçons prioritaires

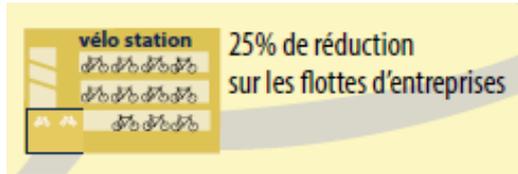


Points noirs





Aujourd'hui	Demain
Résidus du plan vélo 2010	Voies cyclables sur les axes structurants de l'agglomération + plateforme de mobilité (gare)
	Itinéraires cyclables lisibles dans la ville et vers les communes adjacentes
	Décloisonnement et accès à la mobilité des quartiers périphériques vers les commerces et services
Flow vélo partielle et peu cyclable	Flow vélo continue à l'intérieur de l'agglomération, carrossable, signalisée et roulante
	Accès flow vélo / cœur de ville – commerces + Nouvelles voies vertes



Aujourd'hui

Quelques services offerts dans les grandes entreprises

Indemnité kilométrique optionnelle

Demain

Exemplarité des collectivités locales
Cohérence des plan de déplacements en entreprise

Forfait mobilité durable



Aujourd'hui	Demain
Saintes à Vélo – apprentissage adultes	A renforcer
Ecoles	Application du Plan vélo : programme "Savoir Rouler à Vélo"



Aujourd'hui

Marquage bicycode une fois par an avec
 Saintes à vélo

Demain

Augmentation de la fréquence
 (le marquage sur les vélos neufs
 deviendra obligatoire)

LE SYSTÈME VELO

pour entrer dans la transition écologique



CONSTRUIRE ENSEMBLE LES COMMUNES DE DEMAIN !

- Sensibilisation et formation à la pratique du vélo
- Co-construction des politiques locales de la mobilité avec les usagers et les citoyens
- Intégration des mobilités actives dans les arbitrages des projets locaux et dans la gestion des collectivités locales